



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/2/L.30  
3 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Deuxième session  
Point 2 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE  
«CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Argentine, Costa Rica\*, Croatie\*, Guatemala,  
Uruguay: projet de décision**

**2006/... Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme**

Le Conseil des droits de l'homme, rappelant les résolutions 59/113 B de l'Assemblée générale du 14 juillet 2005, 2005/61 de la Commission des droits de l'homme du 20 avril 2005 et 2006/19 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme du 24 août 2006, décide d'encourager tous les États à adopter des initiatives dans le cadre du Programme mondial pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, à appliquer, en fonction de leurs moyens, le Plan d'action (A/59/525/Rev.1) relatif au Programme mondial adopté par l'Assemblée générale, et de prier le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de promouvoir la mise en œuvre au plan national du Plan d'action et de fournir une assistance technique à cet effet.

-----

---

\* États non membres du Conseil des droits de l'homme.